



CHARTRE ENVIRONNEMENT & RISQUES GROUPE

Le 19 juillet 2011

Le Groupe Zodiac Aerospace, réaffirme son engagement à promouvoir le respect de l'environnement dans ses activités et à poursuivre ses efforts pour la santé et la sécurité de ses collaborateurs et la protection de ses biens.

Le Groupe s'engage, par le biais d'une veille réglementaire, à respecter les exigences légales en matière d'environnement et de sécurité et à être transparent vis-à-vis des autorités.

Acteur actif du marché aéronautique, le Groupe Zodiac Aerospace, avant tout lancement de projet, intègre les enjeux liés au développement durable en priorisant les énergies renouvelables, la protection des ressources naturelles, la santé de ses collaborateurs et le respect de la culture du pays. Il favorise, aussi, le retour d'expérience, le partage des bonnes pratiques, la concertation et la formation.

Dans un souhait d'amélioration continue et de mesure de notre performance environnementale, le Groupe mène des actions pour limiter ses impacts sur l'environnement. Il se donne comme objectif :

- Diminuer sa production de déchets ;
- Valoriser au moins 80% des déchets produit et en recycler au moins 40% ;
- Diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en menant entre autre une politique de réduction des consommations d'énergie ;
- Diminuer sa consommation d'eau ;
- Intégrer les exigences Environnement en conception et industrialisation.

Soucieux du bien être, de la santé et de la sécurité de ses collaborateurs, le Groupe vise à éliminer tout accident du travail en se donnant comme objectif de :

- Avoir en place un plan d'actions pour éliminer toutes les situations dangereuses identifiées ;
- Continuer à déployer des actions pour diminuer les risques et assurer des conditions de travail permettant de prévenir les maladies professionnelles ;
- Analyser 100% des accidents du travail et des événements ayant généré un risque.

Enfin, pour assurer sa pérennité, le Groupe a mis en place une gestion du risque industriel. Ses axes prioritaires sont :

- Poursuivre l'intégration des exigences du règlement REACH ;
- Continuer la mise en place des programmes de substitution des substances préoccupantes ;
- Prévenir les pollutions accidentelles et chroniques liées à l'utilisation et au stockage des produits chimiques ;
- Améliorer la protection des sites contre l'incendie et les catastrophes naturelles, en prenant en compte les rapports de visite des Assureurs ;
- Déployer un plan de continuité d'activités sur tous les sites « critiques ».

Chaque entité doit poursuivre des actions pour la mise en place d'un système de management de l'environnement (ISO 14001) et de la santé - sécurité (OHSAS 18001) ; et pour les sites certifiés maintenir un système performant.

Je m'engage personnellement à suivre l'avancement du déploiement de cette charte notamment dans le cadre du reporting Sécurité & Environnement existant.

Olivier ZARROUATI
Président du Directoire - Groupe ZODIAC AEROSPACE